

**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES,
D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DES SITES DE LA VALLEE DE LA CREUSE**

TAXE DE SEJOUR

Année 2011

Tarifs

Catégorie de l'hébergement	Fourchette légale	Tarif Les 3 Lacs
Hôtels, résidences et meublés 4 étoiles et plus	entre 0,65 € et 1,50 €	1,00 €
Hôtels, résidences et meublés 3 étoiles	entre 0,50 € et 1,00 €	0,70 €
Hôtels, résidences et meublés 2 étoiles	entre 0,30 € et 0,90 €	0,60 €
Hôtels, résidences et meublés 1 étoile	entre 0,20 € et 0,75 €	0,40 €
Hôtels, résidences et meublés sans étoile	entre 0,20 € et 0,40 €	0,20 €
Campings 3 et 4 étoiles	entre 0,20 € et 0,55 €	0,20 €
Campings 1 et 2 étoiles	0,20 €	0,20 €

Réductions

Les membres de familles nombreuses porteurs de la carte d'identité délivrée en vertu du décret du 1^{er} Décembre 1980 bénéficient des réductions suivantes :

- 30% pour les familles comprenant trois enfants de moins de 18 ans
- 40% pour les familles comprenant quatre enfants de moins de 18 ans
- 50% pour les familles comprenant cinq enfants de moins de 18 ans
- 75% pour les familles comprenant six enfants de moins de 18 ans

Exonérations

Sont exonérés de la taxe de séjour :

- Les enfants de moins de 16 ans
- les mineurs pendant leurs congés dans des centres de vacances agréés
- les bénéficiaires d'aides sociales (Invalides, R.M.Istes...)
- les fonctionnaires et agents de l'Etat appelés temporairement dans la station pour l'exercice de leur profession